



Koppert

Cerall

Une arme puissante
contre Fusarioses,
carie et septoriose
en traitement de
semences

Partners
with Nature

Une arme puissante contre les maladies fongiques

Dans la production céréalière, les maladies fongiques comme la fusariose (*Fusarium*), la carie commune (*Tilletia caries*) et la maladie des taches foliaires (*Septoria nodorum*), constituent une menace sérieuse. Le semis est un moment clé dans la production céréalière. Les agriculteurs disposent désormais d'une arme puissante contre ces maladies fongiques : **Cerall**.

Ce traitement de semences, se compose de la bactérie auxiliaire *Pseudomonas chlororaphis* souche MA 342. Les essais menés par le NIAB (National Institut de l'Agriculture Biologique) en 2017/2018 ont montré que Cerall était aussi efficace pour assurer une protection contre la carie commune (*T. caries*) que l'un des traitements chimiques des semences. Le Cerall est actuellement utilisé sur plus de 55 000 hectares de terres arables dans l'UE.

Mode d'action

La bactérie *Pseudomonas chlororaphis* est dirigée par l'enrobage de semences. Le mode d'action est le suivant :

- Les bactéries couvrent partiellement la surface des graines pendant le traitement. Au cours de la germination, ces bactéries se multiplient sur les semences seront présentes sur la plante jusqu'au stade cinq feuilles.
- La bactérie se développe avec les racines de la plante. Elle entre en concurrence spatiale et nutritive avec les agents pathogènes, inhibant leur développement et, par conséquent, protégeant et renforçant les racines.

Un grand apport de microorganismes vivants dans le sol

Pour une protection naturelle efficace

- La bactérie induit une résistance qui met la plante dans un état d'alerte élevé. Cela augmente la capacité de résistance de la nouvelle face au stress biotique ou abiotique.
- La croissance est favorisée par la réponse de la plante à une production accrue de cytokinine.

Ce traitement des semences permet de créer les bases idéales pour une culture saine, florissante et résistante. C'est le point de départ pour garantir une production saine.

Fongicide de biocontrôle pour le traitement des semences

Cerall est homologué et protège les semences : les semences de blé, de seigle et de triticale. Il s'utilise en enrobage et reste efficace sur les grains stockés à température ambiante et dans un endroit sec, jusqu'à un an après l'application. La bactérie *Pseudomonas chlororaphis* reste active sur les racines jusqu'au stade cinq feuilles. Les agriculteurs peuvent combiner Cerall avec d'autres traitements ou fertilisants.

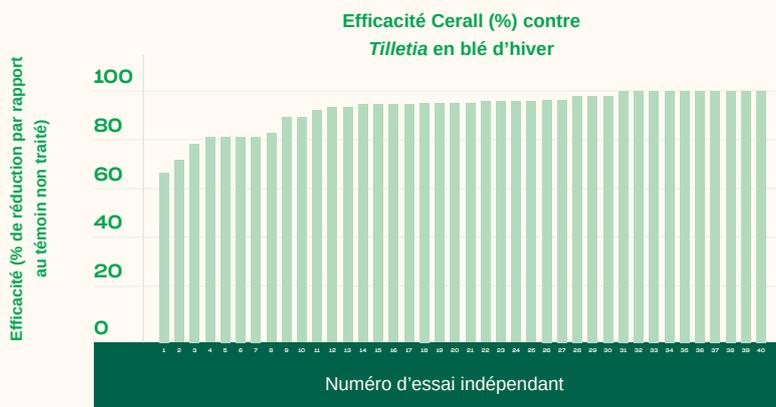
Les avantages

- Protection du rendement.
- Protection contre les maladies transmises par les semences.
- Pas de résistance, Cerall utilise des mécanismes biologiques.
- Composé de bactéries naturellement présentes dans le sol.
- Utilisable en agriculture conventionnelle et biologique.
- Cerall respecte et préserve la vie microbienne et bénéfique du sol, lors du semis de limite maximale de résidus (LMR).
- Peut être appliqué facilement avec les équipements de traitement des semences couramment utilisés.

Informations réglementaires

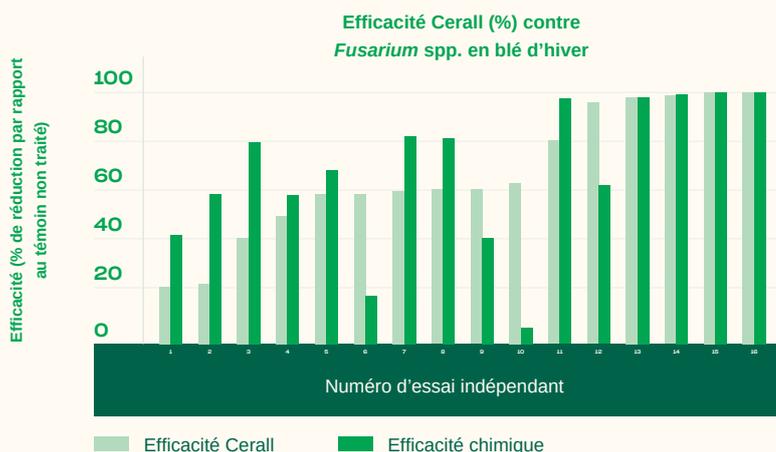
- Cerall est utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (UE) 2018/848 et au règlement (UE) 2021/1165

Synthèse de résultats d'essais terrain



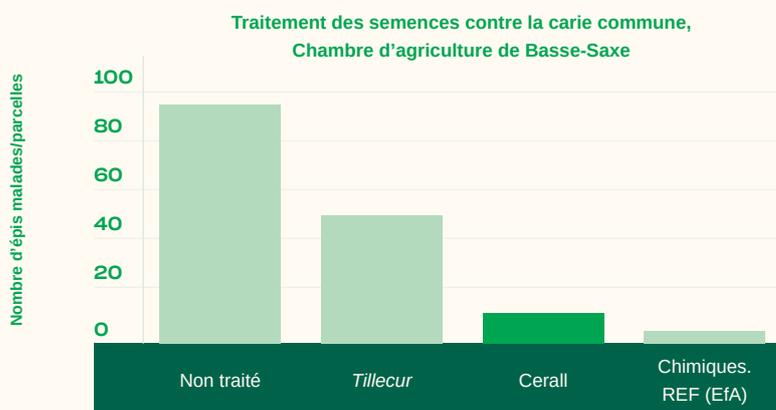
Une série de 40 expériences in-situ, a montré que l'efficacité contre la carie commune, est comprise entre 73 et 100%, comparativement aux semences non traitées.

Organisation : BioAgri
Sites : Allemagne (8), Suède (8), Suisse (6), Royaume-Uni (5), Pologne (5), France (5), Finlande (2), Autriche (2)
Nombre d'essais : 40
Année : 2003/2004



Ce graphique présente une série de 16 essais indépendants dans lesquels l'efficacité du Cerall a été comparée à celles des pesticides de synthèse conventionnels. Le graphique montre que, dans la plupart des cas, Cerall a une efficacité comparables ou supérieurs aux autres produits.

Organisation : BioAgri
Site : Suède
Nombre d'essais : 16
Année : 2004



Les résultats suivants ont été obtenus sur une période de trois ans, avec l'utilisation de Cerall contre la carie commune (source : *Landwirtschaftskammer Niedersachsen /* Chambre d'agriculture de Basse-Saxe).

Organisation : Station expérimentale de Poppenburg Südhannover
Site : Allemagne
Réplicats : 50 petites parcelles
Année : 2010/2011/2012



Cerall utilisable en agriculture biologique.

Application

Cerall est une formulation prête à l'emploi qui doit être répartie le plus régulièrement possible sur les semences.

Pour ce faire, il convient d'utiliser un équipement de traitement des semences certifié, adapté aux préparations liquides.

Avant d'utiliser Cerall, le matériel de traitement des semences doit toujours être soigneusement nettoyé à l'eau chaude ou avec un détergent approprié.

Si nécessaire, nettoyer et laver les gicleurs.

Les résidus doivent être éliminés des bidons, des tuyaux, etc.

Pour éviter les dégâts causés par le gel, les bols de mélange et autres accessoires doivent être vidés après utilisation.

Dans les équipements de traitement des semences fonctionnant en continu, le réglage exact du pulvérisateur doit être effectué, afin d'assurer une application précise et d'éviter, par exemple, un sous-dosage.

Dose

Cerall est appliqué à raison de 1 L/quintal de semences.

Le mode d'emploi est indiqué sur l'emballage.

Les semences traitées peuvent être stockées jusqu'à 1 an après l'application sans perte d'effet.

Stockage / Durée de conservation

À 4-8°C : jusqu'à 2 mois.

Température ambiante (20°C) : 1 semaine maximum.



Produit phytopharmaceutique de biocontrôle sans classement.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Cerall, AMM n°2080056. Composition 204 g/L de *Pseudomonas chlororaphis* MA342. Formulation FS (suspension concentrée pour traitement des semences). Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Usages autorisés, doses, conditions et restriction d'emploi : se référer à l'étiquette. Koppert France SARL agrément n° PA01579 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.